

PROCEDE D'EVALUATION

➤ Définition de l'évaluation.

Avant toute signature d'un contrat de formation, l'école de conduite se voit dans l'obligation de réaliser une évaluation de départ.

Celle-ci aura pour but de déterminer un volume d'heures approximatives concernant la formation pratique de l'élève.

➤ Moyens utilisés.

L'école de conduite utilise l'application **PLANETE EVAL B - B** portant sur une multitude de questions spécifiques à la conduite d'un véhicule à moteur de la catégorie B, mais également des questions portant sur la personnalité de l'élève.

➤ Durée.

La durée de cette évaluation est fixée à 1 **heure**

➤ Compétences évaluées.

Durant cette évaluation, diverses questions sont données :

- Identité de l'élève
- Possession ou non d'un autre permis autre que la catégorie B
- Connaissances générales sous forme de questions sur quatre éléments qui composent un véhicule léger à moteur :
 - Direction
 - Boîte de vitesse
 - Embrayage
 - Freinage
- Motivation de l'élève à l'écart de l'apprentissage de la conduite
- Etat d'esprit général de l'élève envers son engagement dans sa formation.

➤ Bilan de l'évaluation.

A la fin de l'évaluation, un bilan sera établi et un nombre d'heures sera proposé à l'élève.

➤ Finalisation de l'évaluation.

L'élève majeur ou le représentant légal (dans le cas d'un élève mineur) devra ainsi accepter ou non la proposition de cette évaluation.

Un mail sera automatiquement envoyé à l'école de conduite à la fin de l'évaluation avec le bilan.

Si acceptation : l'enseignant de conduite pourra procéder au contrat de formation.